



Avis de Publicité

Préalable à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public (Article L. 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la possibilité d'occupation du domaine public de terrasses annexes sur les places Saint Louis, Maréchal Leclerc, Jean Jaurès et Général de Gaulle, à Gien.

L'article L 2122-1-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que l'organisation d'une procédure de sélection préalable n'est pas nécessaire lorsque les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.

En l'espèce, la spécificité géographique et fonctionnelle des places Saint Louis, Maréchal Leclerc, Jean Jaurès et Général de Gaulle, ne permet pas d'envisager une activité économique autre que celle des exploitants économiques situés sur ces places.

Site : villedegien.fr

Descriptif : terrasses annexes des restaurateurs, cafetiers ou épiceriers, et kiosque ou boîte à livre des librairies des places Saint Louis, Maréchal Leclerc, Jean Jaurès et Général de Gaulle.

Localisation : Gien places Saint Louis, Maréchal Leclerc, Jean Jaurès et Général de Gaulle.

Dates :

- du 15 avril au 30 septembre 2022 pour les places Saint Louis, Maréchal Leclerc et Général de Gaulle
- du 1^{er} juin au 15 septembre 2022 pour la place Jean Jaurès

Caractéristiques essentielles / restriction de l'emplacement :

Les emplacements se situent places Saint Louis, Maréchal Leclerc, Jean Jaurès et Général de Gaulle. Le linéaire autorisé par commerçant sera déterminé en fonction des contraintes techniques et de la situation des autres exploitants économiques situés sur ces places. Il sera également tenu compte des mesures de sécurité et d'accessibilité.

Conditions générales d'attribution :

Les candidats sont des restaurateurs, cafetiers, libraires ou épiciers gérants d'établissements implantés sur les places Saint Louis, Maréchal Leclerc, Jean Jaurès et Général de Gaulle.

Renseignements :

Par courrier : Mairie de Gien
Service Animations Locales et Citoyenneté
3 chemin de Montfort – BP 80099 – 45500 GIEN

Par mail : droitsdeplace@gien.fr

Par tél : 02 38 05 15 22

Fait en Mairie de Gien, le 7 janvier 2022

Publié le

11/01/2022



Le Maire,
Francis Cammal